

**Polu Pulitiche Patrimuniale**

**DECISION**  
**Journées du Patrimoine 2025**  
**Convention de partenariat avec la Ludothèque Bastia**  
**Atelier jeux de société**

Le Maire,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 2020-JUIL-01-35 en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** l'organisation de manifestations sur la commune de Bastia dans le cadre des journées européennes du patrimoine qui se dérouleront les 20 et 21 septembre 2025 ;

**Considérant** la possibilité d'organiser un atelier de jeux de société anciens en bois ;

**DECIDE**

**Article 1** : de signer une convention de partenariat avec la Ludothèque Bastia pour l'organisation d'un atelier « jeux de société anciens » le dimanche 21 septembre 2025, dans le cadre des animations prévues pour les Journées du patrimoine, organisées par la ville les 20 et 21 septembre 2025 à Bastia.

**Article 2** : Les modalités de ce partenariat sont définies dans la convention jointe.

**Article 3** : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Maire,  
Signé électroniquement le 07/08/2025



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.*